

Procès-verbal réunion Comité du 26 Février 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi 26 février à 14 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à PORT SAINT MARIE, « Salle Saint Clair », sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

Date de convocation : 18/02/2015

Nombre de délégués titulaires en exercice : 250 (la commune de MONHEURT n'a pas désigné ses délégués)

Secrétaire de séance : M. Laurent CUBERTOU, (délégué de la commune de PORT STE MARIE).

Etaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC

Vice-présidents Territoriaux:

M. Jean Louis COUREAU, Mme Françoise LABORDE, MM. Christian LUSSAGNET, Pierre SICAUD.

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Patrick GAUBAN, Germinal SALSENCH, Michel GRIMAUD, Gérard MARBOTTE, Romain JOLLY, Denis GUILLOU, Alain UNAL, Jean Charles ROUJOL, Christian PEZZUTI, Olivier DAMAISIN, Alain DEVOS, Bernard VERGNES, Jean Claude VALADIER, Jean Jacques TURC, Mme Nicole GERION, Philippe FRIMAUDAU, Roland FOLCHER, Pascal DOUCET, Thierry MEILLIER, Mme Christine ROSE, Mme Caroline BAZZOLI-SAEZ, Hubert TERRIGHI, Jean Maire NODON DE MONBARON, Jean Claude CAVAILLE, Philippe BERTRANDIAS, José LE CORRE, Mme Sylvie COSTA, Jean Claude MAXANT, Mme Andrée AUVRAY, Michel DOUSSINE, Jean Pierre GUEZET, Olivier AILLET, Jean Jacques CAPDEVILA, Bruno ROSSETTO, Serge LARROCHE, Mme Maryse LAMARQUE, Gilbert DUFOURG, Jean Marie GEORGES, Mme Paulette LABORDE, André APPARITIO, Jean Louis LEMANACH, Pierre LAPEYRE, Jean Marie LOUVEL, Jean Pierre PEROLARI, Daniel MARTET, Marc BIRAU, Jean Paul DESTIEU, Pascal BOUTAN, Jean François GUILLOT, Vincent BOURDENS, Colin WILKES, Robert RIEUCAUD, Alain BUGGIN, Alain WIDEMANN, Pascal MIKOLAJEZYK, Daniel PINEDE, Mme Françoise JORREY, François BOUYOU, Jean Louis CARLESSO, Roger PERON, Jean Marie GARY, Gérard FIX, Mme Nathalie MARRAUD, Michel PAGES, David GREEN, Guy VIGNERON, Henri GAVA, Patrick CARREGUES, Pascal DANDY, Maurice PIERRE, Mme Marie France VILLES, Henri MATTANA, Jean Jacques TRICHEREAU, Roland SOCA, Laurent CUBERTOU, Mme Pascale LAMOINE, Thierry TRIAYRE, Christophe ROUDIL, Jean GRANADOS, Michel COUZIGOU, Claude NAY, Daniel FORT, Marcel DUBOIS, Silvano FAELLA, Denis MORVAN, Jean Jacques FOULOU, Claude CRISTOFOLI, Guy CLUA, Michel DAYNES, Yves MAHIEU, Michel LATASTE, Bernard RICCI, Jean Claude MALCAYRAN, Jean Michel POIGNANT, Guy BALANCIE, Bernard BARRAU, Claude MARIN, Bernard SOULIES, Jean Louis BONETTI, Mme Thérèse SANIAL, André FERNANDEZ, Jean Pierre BAZON, Alain ARMILHAC, Janik CAZETTE, Jean Louis LALAUDE, Mme Elise IGOUNET, Mme Christiane LARTIGUE, Daniel RENTENIER, Gilles GUERIN, Serge CADRET, Bernard PATISSOU, Jean Michel SAINT SIMON, Jean Pierre VICINI, Claude MOINET, Jean Claude LOUIT, Jean François PECQUEUR, Guy Frédéric ALBASI, Jean Claude FORNASARI, Serge CERE, Philippe DOMAGALA, Denis CALVET, Jean Pierre CHALAH, Christian PAJOT,

Christophe COUREGELONGUE, Daniel GUIHARD, Henri DETURCK, François THOLLON POMMEROL, Edouard DELORME, Mme Chrystel COLMAGRO, Jean Louis VINCENT, Thierry BOZZELLI, Jean Claude BAURY, Philippe CASTANIER, Jean Louis MOLINIE, Jacques DUBICKI, Jean Paul BOUCHER, Jean Pierre LORENZON, Claude BINET, Michel DARROUMAN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ou excusés

Mesdames et Messieurs : Mme Carméla GERI, Lionel LABARTHE, Pierre ALLEMAND, Alexandre DA DALT, Michel MINGO, Alain LERDU, Mme Marie Thérèse COULONGES, Jean Claude RIGAUD, Daniel DUFIEUX, Christophe MORISSET, Mme Michèle DUCLERCQ, Alain SIMONETTO, Mme Mélanie DUS, Dominique PASCUAL, Boris MILHOUD, Jean Claude GUENIN, Thierry DUCROS, Mme Claudine PINOTEAU, Rémi MOREAU, Sébastien BOULLAND, Marius DAL CIN, Mme Chantal MAURES, Mme Virginie MENEGON, Nicolas RAVEL, Pierre CHAUVEL, André DULIN, Etienne RAUZET, Rodolphe BERNOU, Pierre DURAND, Jean Claude MARCANDELLA, Didier BARROIS, Patrick JEANNEY, Jean Max MARTIN, Christian DIEUDONNE, Michel KAUFFER, Patrick LESUEUR, Alain GIBRAT, Jacques TOURNADE, Mario FRANCHETTO, Jean MARBOUTIN, Mme Christine POSPICHEK-PRIGENT, Raymond ZINESI, Mme Isabelle LABONNE, Philippe LABARDIN, Jean François BOULAY, Thierry PITTICO, Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSET, Auguste FLORIO, Jérôme BONNE, Yves BERTRANDIAS, Laurent BOLZER, Philippe CANTAU Frédéric PENETIER, Georges Robert PINIELLO, Serge COSTELLA, Serge CADIOT, Charles CHAMPENOIS, Marcel CALMETTE, Alain DUPUIS, Allain CAPDEGELLE, Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT, Mme Hélène DA ROS, Christian PENOT, Bernard TINTANE, Mme Francine LALETTE, Mme Céline LABBE, Jean Michel MESSI, Didier RESSIOT, Pierre MALEYRAN, Mme Marie Claude VINCENZI, Joël BUCHARD, René ORTYL, Yves LOUBAT, Alain VEYRET, Rogers STEFFAN, Grégory CAMARA-GONZALES, Michel JAY, Joël SCIE, Eric DEMARIA, Bruno BUISSON, Jean Robert GAROSTE, Lino DALLA SANTA, Joël BRAZZOROTTO, Bernard MARTIN, Denis DUTEIL, Philippe DUPOUY, Daniel DUROSIER, Philippe LEYGUES, Francis PINASSEAU, Gérard LAFON, Sylvio GUINGAN, Jean DUPONT, Francis SERRES, Mme Line LALAUURIE, Alain BROUILLET, Francis DUTHIL, Michel BROUSSE, Michel MASSET, Jean Pierre MOULY, Didier VAYSSIERES, Didier CAYSSILLE, Gérard ANDRE, Mme Régine POVEDA, Pierre GRANGE, Emmanuel LETELLIER, Pierre TREY D'OUSTEAU.

Les services du Syndicat étaient représentés par :

MM. Gérard PENIDON (Directeur Général), Julien MADELPUECH (DGA Technique), Nathalie CLARISSOU (Responsable du service Ressources), Mme Vanessa MADUBOST (service comptabilité) et Mme Michèle SAGET (Responsable du service Administration Générale).

Madame la Présidente Geneviève LE LANNIC remercie la municipalité de PORT SAINTE MARIE pour son accueil ainsi que tous les participants.

Le Procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

La séance s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

- Finances
- Administration Générale
- Informations

PRESENTATION DU DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) et du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) 2015/2020

OBJECTIFS DU DOB

- Formalisation d'un PPI (**Plan Pluriannuel** des Investissement
- Cohérence entre le PPI et les éléments financiers (pilotage et anticipation)
- Capacité à investir et actions de régulation
- Vision sur les projets et l'évolution des ressources à prévoir (emprunt, redevances)
- Ouvrir le débat sur :
 - ✓ Les priorités
 - ✓ Les évolutions de la situation financière
 - ✓ Les leviers à considérer

Les objectifs du PPI

- **Autorisation de Programme** = limite supérieure des dépenses pouvant être **engagées** de manière pluriannuelle (révisables)
- **Crédits de Paiements** = inscrits au budget, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être **mandatées** dans l'année

LES LEVIERS D'EAU47 sur les RECETTES

- ❑ Investissement
 - Contractualiser avec les partenaires financiers (CG47 et AEAG) pour obtenir les meilleurs taux de subventions
 - Négociations avec les établissements bancaires
- ❑ Exploitation
 - Réflexions sur le dimensionnement des redevances syndicales

LES LEVIERS D'EAU47 sur les DEPENSES

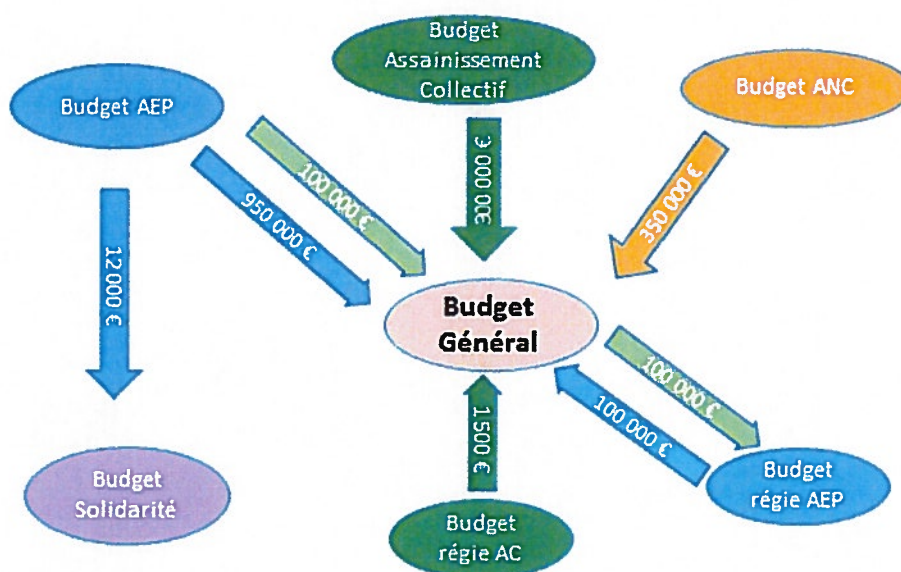
☐ Exploitation

- maîtriser les charges du budget général pour stabiliser le Mouvement Inter Budget (MIB)
- Maîtriser les frais financiers

☐ Investissement

- Etaler les projets par priorités sur le mandat

LES MOUVEMENTS INTER BUDGETS (MIB)



LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015/2020

BUDGET GENERAL

LE RESULTAT DE CLOTURE 2014 (€) BUDGET GENERAL

	Résultat exercice 2014	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'EXPLOITATION	-21 070,97	321 888,44	300 817,47

	Résultat exercice 2014	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'INVESTISSEMENT	23 207,48	-55 209,41	-32 001,93

Excédent de clôture	268 815,54
---------------------	------------

	RAR 2014
DEFICIT	-179 900,00

Orientations budgétaires 2015

Dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général en progression (+ 54 000 €)
 - ✓ Subvention d'équipement
 - ✓ Frais de fonctionnement induits par l'acquisition RC
- Masse salariale en hausse pour 2015 (+ 217 000 €)
 - ✓ 2 agents transférés (régie)
 - ✓ 2 recrutements (1,5 ETP)
 - ✓ Remplacements congés maternités
 - ✓ Glissement Vieillesse Technicité (GVT) de 3 %
- Indemnités et frais de déplacement des élus constants
- Frais financiers constants (9 800 €)

Recettes de fonctionnement

- Adhésions
 - ✓ Recette constante : 1 €/abonné
 - ✓ Abonnés supplémentaires : Barbaste et Boussès
- Mouvements Inter Budgets
 - ✓ Eau potable : 1 050 000 €
 - ✓ Assainissement Collectif : 301 500 €
 - ✓ ANC : 350 000 €

Dépenses d'investissement

- Restes à réaliser (180 000 €)
 - ✓ Travaux bâtiment RDC + travaux parking
 - ✓ Copieur
- Nouveaux investissements (75 000 €)
 - ✓ Travaux bâtiment (intérieur et extérieur)
 - ✓ Mobilier RDC
 - ✓ Matériel informatique (logiciels + postes informatiques)
 - ✓ Logiciel ANC
 - ✓ 2 véhicules

Recettes d'investissement (réelles)

- FCTVA (14 000 €)
- Investissements supportés par :
 - ✓ L'affectation de résultat (211 900 €)
 - ✓ Le virement de la SF (40 386 €)
 - ✓ Emprunt d'équilibre (28 000 €)

Il est à noter que la Commission Finances tenue le 24/02/2015 a émis le vœu de prélever 10 000 € supplémentaire sur chaque MIB (Mouvement Inter Budget) eau, assainissement collectif et non collectif soit 30 000 € afin de ne pas inscrire l'emprunt d'équilibre de 28 000 € porté ci-dessus. Le Budget tiendra compte de ce souhait.

Orientations budgétaires futures

Dépenses

- Fonctionnement : Glissement Vieillesse Technicité (GVT) masse salariale (3%)

Investissements de maintien : (environ 40 000 €/an)

- Renouvellement matériel au gré des amortissements :
 - ✓ Véhicules
 - ✓ Matériel informatique (réseau, copieurs...)
- Travaux sur bâtiment

Recettes

- Budget contraint (pas de recettes propres)
- MIB : seule marge de manœuvre
- Emprunt

LES CREDITS DE GESTION (K€)

DEPENSES	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Personnel	908	983	1 200	1 236	1 273	1 311
Charges à caractère général	276	330	384	396	407	420
Subvention d'équipement	0	0	100	100	100	100
Indemnités des élus	100	100	100	103	106	109
Fonds de solidarité	87	76	0	0	0	0
Frais financiers	13	10	9	8	6	5
Dépenses réelles de fonctionnement	1 384	1 499	1 793	1 843	1 893	1 945
RECETTES	2013	2014	2015	2016	2017	2018
adhésion communes	9	8	6	6	6	6
adhésion EPCI	32	27	28	28	28	28
MIB	1 962	1 500	1 801	1 855	1 911	1 968
Recettes réelles de fonctionnement	2 003	1 535	1 835	1 889	1 945	2 002

LES INVESTISSEMENTS (K€)

DEPENSES	2013	2014	2015	2016	2017	2018
bâtiment RDC	5	443	0	0	0	0
véhicule	27	13	39	15	15	15
Informatique + logiciels + matériel de bureau	63	8	44	63	8	44
copieur	0	10	10	0	0	10
travaux	0	5	175	5	5	5
mobilier	0	3	12	1	1	1
honoraires	0	5	5	0	0	0
Total	95	487	285	36	36	46

RECETTES	2013	2014	2015	2016	2017	2018
FCTVA	4	10	15	75	44	6

LE BESOIN DE FINANCEMENT (K€)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total recettes de fonctionnement	2 003	1 535	1 835	1 889	1 945	2 002
Total recettes d'investissement	4	10	15	75	44	6
Total dépenses de fonctionnement	1 305	1 499	1 793	1 843	1 893	1 946
Total dépenses d'investissement	123	526	325	79	76	86
Résultats (Recettes-Dépenses)	+ 580	- 480	- 268	42	20	- 24
Excédent reporté	150	730	250	0	42	62
Résultat net	730	250	- 18	42	62	38

LES RATIOS

(En K€)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement	2 003	1 535	1 835	1 889	1 945	2 002
- Dépenses réelles de fonctionnement	1 371	1 489	1 784	1 835	1 837	1 940
= EPARGNE DE GESTION	632	46	51	55	58	62
- Frais financiers	13	10	9	9	7	6
= EPARGNE BRUTE	619	36	42	46	51	56
- Amort capital	37	39	40	43	40	40
= EPARGNE NETTE	582	- 3	2	3	12	16
MONTANT PPI NET	82	477	270	- 39	- 8	40
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	283	244	218	176	137	98
CAPACITE DE DESENDETEMENT	0,5 ans	6,8 ans	5,2 ans	3,8 ans	2,7 ans	1,7 ans

Epargne de gestion courante = Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (hors charges d'intérêts de la dette).

Epargne brute = Recettes moins les dépenses de fonctionnement moins les intérêts de la dette.

Epargne nette = épargne brute moins capital de la dette.

LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2015/2020

	2015			2016			2017			2018			2019			2020			
Territoires	C	R	N	C	R	N	C	R	N	C	R	N	C	R	N	C	R	N	Net 2015/2020
BR	112'480	215'600	853'700	423'200	82'200	276'000	405'600	32'600	323'000	405'600	32'600	323'000	216'000	36'000	180'000	216'000	36'000	180'000	2 365 700
NL	1 532'150	215'964	1 569'319	1 432'410	233'710	1 197'100	543'600	155'600	638'000	437'200	37'200	406'000	430'000	50'000	400'000	430'000	50'000	400'000	4 661 019
NM	1 237'560	230'020	977'521	643'500	121'800	519'000	300'000	65'000	235'000	300'000	50'000	250'000	200'000	50'000	250'000	200'000	50'000	250'000	2 481 521
SA	1 221'963	447'927	883'636	672'000	312'000	360'000	360'000	60'000	300'000	360'000	60'000	300'000	360'000	60'000	300'000	360'000	60'000	300'000	2 443 636
SL	1 526'824	236'594	1 240'540	724'650	120'900	603'900	528'400	29'400	497'000	430'000	50'000	400'000	430'000	50'000	400'000	430'000	50'000	400'000	3 541 440
TO	309'200	15'500	309'400	27'600	12'100	15'500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	324 900
	7 746'620	1 752'354	5 964 116	3 227'620	215'520	3 072 100	2 043'600	482'600	2 043 900	2 043'600	382'600	1 679 900	1 679'000	208'000	1 530 900	1 679'000	208'000	1 530 900	15 818 216
Projets mut.	5 281'000	931'500	4 309 140	12 154'000	4 242'750	8 253 250	13 848'000	3 241'000	9 607 900	10 232'000	7 683'000	12 927 900	4 974'400	782'400	3 812 900	622'000	127'000	635 900	38 290 390
EAU47	13 067'620	2 124 424	10 273 256	17 181'620	5 832 540	11 322 350	18 333'600	5 792'000	12 533 900	23 324'500	9 013'500	14 391 900	13 416'400	1 063 400	5 342 900	2 632'000	443'000	2 215 900	54 108 606

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Net 2015/2020
	Net	Net	Net	Net	Net	Net	
BR	983 700	376 000	323 000	323 000	180 000	180 000	2 365 700
NL	1 569 319	1 197 700	688 000	406 000	400 000	400 000	4 661 019
NM	977 521	519 000	235 000	250 000	250 000	250 000	2 481 521
SA	883 636	360 000	300 000	300 000	300 000	300 000	2 443 636
SL	1 240 540	603 900	497 000	400 000	400 000	400 000	3 541 440
TO	309 400	15 500	0	0	0	0	324 900
Territoires	5 964 116	3 072 100	2 043 000	1 679 000	1 530 000	1 530 000	15 818 216
Projets mutualisés	4 309 140	8 250 250	8 607 000	12 627 000	3 812 000	685 000	38 290 390
EAU47	10 273 256	11 322 350	10 650 000	14 306 000	5 342 000	2 215 000	54 108 606

LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015/2020

	Résultat exercice 2014	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'EXPLOITATION	1 295 001,99	8 692 511,51	9 987 513,50

	Résultat exercice 2014	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'INVESTISSEMENT	-4 113 985,35	4 697 664,07	583 678,72

Excédent de clôture	10 571 192,22
----------------------------	---------------

LES CREDITS DE GESTION (K€)

DEPENSES	2015	2016	2017	2018	2019	2020
MIB	950	979	1 008	1 038	1 059	1 101
MIB CASTELJALOUX (subv éq)	100	100	100	100	100	100
MIB SOLIDARITE	12	12	12	12	12	12
Dépenses imprévues	170	170	170	170	170	170
Reversement VEOLIA (PU Saint Pardoux)	8	0	0	0	0	0
Intérêts de la dette	1 223	963	895	828	763	695
Charges diverses de fonctionnement	242	245	247	250	252	255
Dépenses Réelles de Fonctionnement	2 705	2 468	2 432	2 398	2 366	2 333
RECETTES	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PART SYNDICALE	7 400	7 400	7 400	7 400	7 400	7 400
Participations des communes+part.	20	20	20	20	20	20
Redevances arriérées	65	65	65	65	65	65
Remboursement Nazareth	81	81	81	81	81	81
Compensation AA	0	0	0	0	0	0
DIVERS	10	10	10	10	10	10
remb. AA (intérêts 2013 + 2014+ 2015)	0	624	0	0	0	0
Recettes Réelles de Fonctionnement	7 576	8 200	7 576	7 576	7 576	7 576

A noter qu'en 2016 apparait dans les recettes de fonctionnement une somme de 624 K€ concernant le remboursement des intérêts de la dette escompté de l'Agglomération d'Agen. Malgré les diverses interventions aucun accord n'est encore intervenu. La situation est figée. Le Préfet va devoir arbitrer.

LES INVESTISSEMENTS (K€)

Dépenses	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Projets EAU47	5 261	13 194	13 848	20 292	4 574	822
Projets territoriaux	7 747	3 933	2 506	2 033	1 836	1 836
Annonces et insertions	15	15	15	15	15	15
Total avant reports	13 023	17 197	16 369	22 340	6 425	2 673
RAR N-1	0	3 907	6 331	6 810	8 745	4 551
% reportés	30%	30%	30%	30%	30%	30%
Montant reporté	-3 907	-6 331	-6 810	-8 745	-4 551	-2 167
Total après reports	9 116	14 772	15 890	20 405	10 619	5 057
Recettes	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TVA + Subv ^a	2 734	5 859	5 704	8 019	1 068	443
Autres (amort 2013 Agglo+2014+2015)	0	1 164	0	0	0	0
Total avant reports	2 734	7 023	5 704	8 019	1 068	443
RAR N-1	0	820	2 353	2 417	3 131	1 260
% reportés	30%	30%	30%	30%	30%	30%
Montant reporté	-820	-2 353	-2 417	-3 131	-1 260	-511
Total après reports	1 914	5 491	5 640	7 305	2 939	1 192
PPINET	7 202	9 282	10 250	13 100	7 680	3 865

Comme pour le Fonctionnement une somme de 1 164 K€ apparaît concernant le remboursement du capital de la dette escompté de l'Agglomération d'Agen.

Un délégué interroge les services du syndicat afin de savoir s'il s'agit d'un montant prévisionnel à rembourser par l'A.A.

M. PENIDON précise que les sommes de 684 K€ pour le fonctionnement et 1 164 K€ pour l'investissement ne sont pas des estimations mais de montants calculés à partir de la clé de répartition financière* acceptée par l'A.A.

** les modalités du partage de l'actif et du passif nécessitent la détermination d'une clé de répartition. Aucune disposition normative n'encadre expressément les modalités de répartition, il appartient aux parties concernées de déterminer la clé de répartition.*

La clé proposée et adoptée par les 2 parties (délib^o de l'A.A. du 10/01/2013) est fondée sur le prorata des redevances des communes sortant d'EAU47 moyenné sur 12 ans.

A ce jour, le patrimoine d'EAU47, faute d'accord, n'a pas été transféré et les emprunts également.

En ce qui concerne l'assainissement la problématique est circonscrite à la liste des communes assainies ce qui implique qu'en Mars 2015 un PV de transfert peut matériellement être réalisé et ensuite soumis au Préfet. Dans le cas où le Préfet ne prendrait pas l'Arrêté, le Syndicat pourrait saisir le Tribunal Administratif.

Pour l'Eau Potable, des compteurs ont été installés, des Conventions peuvent être mises en œuvre, le patrimoine peut être transféré à l'A.A. excepté l'usine de Sérignac sur Garonne, la station de reprise de Ste Colombe et le château d'Eau de Laplume.

M. le Préfet sera saisi également courant Mars 2015 pour valider le transfert d'une partie du patrimoine eau potable. Sans aucune réponse nous saisissons le Tribunal Administratif.

Comme indiqué lors de la réunion vous trouverez en annexe à la fin du présent compte rendu copie de la délibération du Syndicat du 13/02/2014.

Pour information la somme globale que doit l'A.A. au Syndicat s'élève à 3 700 K€ pour 2013, 2014 et 2015 au titre du remboursement des emprunts.

(71 millions d'€ de patrimoine en valeur vénale ont été cédés à l'A.A.)

LES INVESTISSEMENTS (K€)

Dépenses	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total avant reports	13 023	17 197	16 369	22 340	6 425	2 673
RAR N-1	0	3 907	6 331	6 810	8 745	4 551
Montant reporté (30%)	-3 907	-6 331	-6 810	-8 745	-4 551	-2 167
Total après reports	9 116	14 772	15 890	20 405	10 619	5 057
Recettes	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TVA + Subv°	2 734	5 859	5 704	8 019	1 068	443
Remb. AA 2013 à 2015	0	1 164	0	0	0	0
Total avant reports	2 734	7 023	5 704	8 019	1 068	443
RAR N-1	0	820	2 353	2 417	3 131	1 260
Montant reporté (30%)	-820	-2 353	-2 417	-3 131	-1 260	-511
Total après reports	1 914	5 491	5 640	7 305	2 939	1 192
PPI NET	7 202	9 282	10 250	13 100	7 680	3 865

LE BESOIN DE FINANCEMENT

	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Total recettes de fonctionnement	7 576	8 200	7 576	7 576	7 576	7 576
Total recettes d'investissement	1 914	5 491	5 640	7 305	2 939	1 192
Total dépenses de fonctionnement	2 705	2 468	2 432	2 398	2 366	2 333
Total dépenses d'investissement	11 247	16 452	17 489	22 284	13 037	7 769
Résultats (Recettes-Dépenses)	-4 462	-5 230	-6 705	-9 801	-4 888	-1 334
Excédent global de clôture	10 571	6 109	879	0	0	0
Résultat net	6 109	879	-5 826	-9 801	-4 888	-1 334

LES RATIOS

(En K€)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	7 576	8 200	7 576	7 576	7 576	7 576
- Dépenses réelles de fonctionnement	1 482	1 505	1 537	1 365	1 067	958
= EPARGNE DE GESTION	6 094	6 695	6 039	6 210	6 509	6 618
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	80,4%	81,6%	79,7%	82,0%	85,9%	87,4%
- Frais financiers	1 223	963	895	1 032	1 300	1 375
= EPARGNE BRUTE	4 871	5 732	5 144	5 178	5 210	5 243
TAUX D'EPARGNE BRUTE	64,3%	69,9%	67,9%	68,3%	68,8%	69,2%
- Amort capital	2 131	1 680	1 599	1 879	2 417	2 712
= EPARGNE NETTE	2 740	4 052	3 545	3 299	2 792	2 531
MONTANT PPINET	7 202	9 282	10 250	13 100	7 680	3 865
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	27 686	21 854	26 082	34 003	36 473	35 095
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	5,7 ans	3,8 ans	5,1 ans	6,6 ans	7,0 ans	6,7 ans

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015/2020

LE RESULTAT DE CLOTURE 2014(€)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Résultat exercice 2014	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'EXPLOITATION	1 943 936,09	3 176 964,28	5 120 900,37

	Résultat exercice 2014	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 384 625,56	1 074 435,60	-310 189,96

Excédent de clôture	4 810 710,41
----------------------------	---------------------

LES CREDITS DE GESTION (K€)

DEPENSES	2015	2016	2017	2018	2019	2020
MIB	300	309	318	328	338	348
Reversements délégataires (PU Asst)	44	44	44	44	44	44
Charges Casteljaloux	21	21	21	22	22	22
Frais financiers de la dette	525	335	308	281	252	222
Divers	31	32	32	32	33	33
Dépenses Réelles de Fonctionnement	921	741	724	707	688	669
RECETTES	2015	2016	2017	2018	2019	2020
REDEVANCES	2 165	2 165	2 165	2 165	2 165	2 165
Redevance Casteljaloux	209	243	276	310	342	342
Subventions (Participat° Cnes/prime épuration)	350	350	350	350	350	350
Rembt AA (intérêts 2013 + 2014 + 2015)	0	529	0	0	0	0
Recettes Réelles de Fonctionnement	2 724	3 287	2 791	2 825	2 857	2 857

LES INVESTISSEMENTS (K€)

DEPENSES	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Annonces et insertions	15	15	15	15	15	15
Territoires consolidés (y compris C) + D. mutualisées	9 781	8 490	3 537	2 141	2 039	2 039
Total avant reports	9 796	8 505	3 552	2 156	2 054	2 054
reports N-1	0	2 939	3 433	2 096	1 275	999
% reportés	30%	30%	30%	30%	30%	30%
reports N	-2 939	-3 433	-2 096	-1 275	-999	-916
Total après reports	6 857	8 010	4 890	2 976	2 331	2 137
RECETTES	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TVA + Subv°	6 989	5 033	2 248	1 062	984	984
Autres (amort par AA 2013 + 2014 + 2015)	0	1 471	0	0	0	0
Total avant reports	6 989	6 504	2 248	1 062	984	984
reports N-1	0	2 097	2 580	1 448	753	521
% reportés	30%	30%	30%	30%	30%	30%
reports N	-2 097	-2 580	-1 448	-753	-521	-452
Total après reports	4 892	6 021	3 380	1 757	1 216	1 054
PPI NET à 70 % de réalisation	1 965	1 990	1 510	1 219	1 115	1 083

LES INVESTISSEMENTS (K€)

DEPENSES	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total avant reports	9 796	8 505	3 552	2 156	2 054	2 054
RAR N-1	0	2 939	3 433	2 096	1 275	999
Montant reporté (30%)	-2 939	-3 433	-2 096	-1 275	-999	-916
Total après reports	6 857	8 010	4 890	2 976	2 331	2 137
RECETTES	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TVA + Subv°	6 989	5 033	2 248	1 062	984	984
Remb. AA 2013 à 2015	0	1 471	0	0	0	0
Total avant reports	6 989	6 504	2 248	1 062	984	984
RAR N-1	0	2 097	2 580	1 448	753	521
Montant reporté (30%)	-2 097	-2 580	-1 448	-753	-521	-452
Total après reports	4 892	6 021	3 380	1 757	1 216	1 054
PPI NET à 70 % de réalisation	1 965	1 990	1 510	1 219	1 115	1 083

LE BESOIN DE FINANCEMENT

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total recettes de fonctionnement	2 724	3 287	2 791	2 825	2 857	2 857
Total recettes d'investissement	4 892	6 021	3 380	1 757	1 216	1 054
Total dépenses de fonctionnement	921	741	724	707	688	669
Total dépenses d'investissement	8 363	9 001	5 740	3 767	3 143	2 981
Résultats (Recettes-Dépenses)	-1 668	-435	-293	108	242	261
Excédent global de clôture (N-1)	4 810	3 142	2 707	2 415	2 523	2 765
Résultat net	3 142	2 707	2 415	2 523	2 765	3 026

LES RATIOS

(En K€)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	2 724	3 287	2 791	2 825	2 857	2 857
- Dépenses réelles de fonctionnement	396	406	416	426	436	447
= EPARGNE DE GESTION	2 328	2 881	2 375	2 399	2 421	2 410
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	85,5%	87,7%	85,1%	84,9%	84,7%	84,4%
- Frais financiers	525	335	308	281	252	222
= EPARGNE BRUTE	1 803	2 546	2 067	2 118	2 169	2 188
TAUX D'EPARGNE BRUTE	66,2%	77,5%	74,1%	75,0%	75,9%	76,6%
- amort capital	1 506	991	850	791	812	844
= EPARGNE NETTE	297	1 555	1 217	1 327	1 357	1 344
MONTANT PPINET	1 965	1 990	1 510	1 219	1 115	1 083
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	13 675	12 684	11 834	11 043	10 231	9 387
CAPACITE DE DESENETTEMENT	7,6 ans	5,0 ans	5,7 ans	5,2 ans	4,7 ans	4,3 ans

LES RATIOS

(En K€)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
EPARGNE DE GESTION	2 328	2 881	2 375	2 399	2 421	2 410
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	85,5%	87,7%	85,1%	84,9%	84,7%	84,4%
EPARGNE BRUTE	1 803	2 546	2 067	2 118	2 169	2 188
TAUX D'EPARGNE BRUTE	66,2%	77,5%	74,1%	75,0%	75,9%	76,6%
EPARGNE NETTE	297	1 555	1 217	1 327	1 357	1 344
MONTANT PPINET	1 965	1 990	1 510	1 219	1 115	1 083
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	13 675	12 684	11 834	11 043	10 231	9 387
CAPACITE DE DESENETTEMENT	7,6 ans	5,0 ans	5,7 ans	5,2 ans	4,7 ans	4,3 ans

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

RESULTAT DE CLOTURE ANC 2014

	Résultat exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'EXPLOITATION	23 814,82	1 975 033,46	1 998 848,28

Excédent de clôture	1 998 848,28
---------------------	--------------

Suite à cette présentation, le Comité Syndical a pris acte de la présentation du DOB et a adopté le PPI 2015/2020.

Durant la présentation du diaporama, les élus ont été invités à s'exprimer.

M. Gilbert DUFFOURG Maire de FAUILLET questionne le Syndicat sur la plus-value de 3 800 € relative à l'opération de 120 000 €.

M. Gérard PENIDON Directeur, précise que cette somme concerne la réfection du réseau pluvial dont le maître d'œuvre de l'opération n'avait pas eu connaissance (méconnaissance du réseau car absence sur plan de recollement de la ville d'Agen) et également l'arrachage des sapinettes pouvant dégrader, à terme, le revêtement de la chaussée.

AUTRES DELIBERATIONS

PARTAGE DES EXCEDENTS DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE CASTELJALOUX DANS LE CADRE DES TRANSFERTS DE COMPETENCE A EAU47

A compter du 1^{er} janvier 2015 la commune de Casteljaloux, par délibération du 26/09/2014 a sollicité le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif au Syndicat EAU47, lequel dans son Comité du 06/10/2014 a adopté le transfert des compétences susvisées.

Un arrêté préfectoral en date du 19/12/2014 a étendu le périmètre du syndicat à cette commune.

Aucune disposition normative n'encadrant expressément les modalités de répartition de l'excédent du budget, après négociation entre la commune et le syndicat il a été convenu que la commune reverserait 50 % des résultats de clôture des budgets annexes eau et assainissement collectif constatés au 31/12/2014 à EAU 47 soit :

- AEP Investissement : 79 496,53 €
- AEP Fonctionnement : 46 332,40 €
- Assainissement Collectif Investissement : 92 621,04 €
- Assainissement Collectif Fonctionnement : 46 332,40 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents a accepté le transfert des sommes susvisées, décidé d'inscrire ces montants en recette d'exploitation de chaque budget annexe correspondant et a autorisé Mme la Présidente à signer la délibération correspondante.

AVANCE DU BUDGET GENERAL EAU47 AU BUDGETS ANNEXES REGIE EAU POTABLE ET REGIE ASSAINISSEMENT

Des budgets annexes eau potable et assainissement ont été créés par délibération du Comité du 20/11/2014 afin de gérer la régie de Casteljaloux pour l'eau potable et la régie assainissement pour Monheurt à compter du 1^{er} janvier 2015.

Cependant, ces budgets ne disposent d'aucune trésorerie à cette date et afin d'honorer les différentes dépenses en cours (marchés, annuités de la dette, autres frais de fonctionnement divers...) et dans l'attente des recettes provenant des prochaines facturations de 2015 il convient de recourir à une avance de trésorerie par le Budget Général du Syndicat EAU47 à hauteur de 150 000 € pour l'eau potable et 10 000 € pour l'assainissement. Il est précisé que ces sommes seront remboursées avant la clôture de l'exercice budgétaire 2015.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents a accepté le principe de recourir à une avance de trésorerie par le budget général du Syndicat dans l'attente des recettes issues de la prochaine facturation.

Ces deux avances seront remboursées avant la clôture de l'année budgétaire 2015, le Comité également autorisé Mme la Présidente à signer la délibération correspondante.

HARMONISATION DES CADENCES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES TRANSFERTS DE COMPETENCES – SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Suite à l'intégration des communes de Casteljalous et Monheurt, le Syndicat EAU 47 se voit ainsi doté à compter de l'exercice 2015 de 7 budgets : 1 budget général (M14), 2 budgets annexes (M49) pour l'eau potable, 2 budgets annexes (M49) pour l'assainissement collectif, 1 budget annexe pour l'assainissement non collectif, et un budget annexe solidarité,

Les cadences d'amortissement des communes et du Syndicat étant disparates, il y a lieu de procéder à une harmonisation de toutes les comptabilités et notamment les cadences d'amortissement afin qu'elles soient gérées de manière uniforme en tenant compte des spécificités des budgets transférés,

Au vu de ces considérations, les cadences d'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement proposées pour les budgets annexes eau potable et assainissement collectif du Syndicat EAU 47 ont été définies de la manière suivante :

1/eau potable

Amortissement des Immobilisations	Durée
Installations de traitement de l'eau potable (à l'exception du génie civil), installations électromécaniques, pompes, refoulements, régulateurs de pression, surpresseurs, stations de reprise, forages, télésurveillance, stations de déferrisation, ozonisation, sondages, recherches d'eau, etc...	15 ans
Ouvrages de génie civil (châteaux d'eau, réservoirs, stations de pompage, travaux de génie civil, ouvrages d'art, etc...)	30 ans
Canalisations d'eau potable	40 ans
Disques durs informatiques	2 ans
Matériel informatique	5 ans
Véhicules	5 ans
Divers outillage (perforateur burineur, scie sabre...)	6 ans
Divers matériel (sonde de mesure de chlore, chariot élévateur, pompe à javel, découpeur thermique, analyseur de chlore...)	5 ans

Amortissement des Subventions d'équipement	Durée
Immobilisations AEP	30 ans

2/assainissement collectif

Amortissement des Immobilisations	Durée
Installations électromécaniques, pompes, surpresseurs, etc...	15 ans
Ouvrages de génie civil (stations d'épuration, postes de refoulement, lagunes, etc...)	30 ans
Réseaux d'assainissement	60 ans
Diagnostics de réseaux	10 ans

Amortissement des Subventions d'équipement	Durée
Immobilisations Assainissement	30 ans
Diagnostics de réseaux	10 ans

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité a adopté les cadences d'amortissements des immobilisations et subvention d'équipement indiquées dans le tableau ci-dessus et a également autorisé Mme la Présidente à signer la délibération correspondante.

②ADMINISTRATION GENERALE

- **Signature de la convention de déversement des effluents industriels dans le réseau public d'assainissement syndical**

- Société COUFIDOU Séchage basée à Sainte-Livrade-sur-Lot

- Dans le cadre de son dossier I.C.P.E. déposé en janvier 2015 accompagné d'un projet de la convention

- Autoriser le Comité syndical à signer la convention à venir

Cette Société génère une charge importante d'effluents industriels sur une courte période, il convient de définir les prescriptions applicables aux effluents, les conditions d'admissibilité, les contrôles des rejets et les prescriptions financières. Ne disposant pas d'historique des rejets de cette Société il convient de passer, dans un premier temps une Convention sur 2 ans afin d'observer les caractéristiques des rejets. Au-delà de cette période et après avoir recueillis des données précises des rejets sur cette durée d'observation, une nouvelle Convention basée sur les bilans interviendra. Cette nouvelle convention pourra prévoir l'aménagement d'installations de prétraitements à la charge de la Société.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité cette Convention.

- **Extension des délégations de pouvoir au Bureau syndical**

- Délibération initiale du 21 mai 2014

- Conventions spéciales de déversement des effluents industriels dans le réseau public d'assainissement syndical (passation, adoption et signature)

- Objectif de cette délégation : fluidifier le circuit de la décision + mettre en cohérence les compétences déléguées

D'autres Conventions spéciales de rejet pour des industriels étant susceptibles d'être soumises au Syndicat prochainement, afin de favoriser la fluidité de la gestion de tels dossiers, il est proposé à l'Assemblée, d'étendre la délégation du Bureau en vigueur, jusqu'à la fin du mandat.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité l'extension de la délégation au Bureau concernant cet objet.

QUESTIONS DIVERSES

Un délégué fait part à l'assemblée qu'il a lu récemment dans la presse que la commune de Villeneuve sur Lot va baisser le prix de l'eau.

M. PENIDON précise que la partie urbanisée de la commune n'est pas gérée par le Syndicat EAU47 mais par la commune.

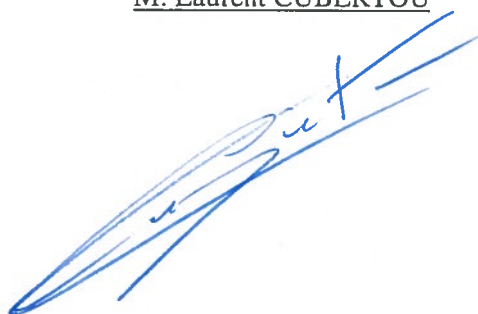
Toutefois, afin de renseigner l'assemblée et expliquer cette baisse, il indique que l'arrêt du Conseil d'Etat de 2009 « Commune d' OLIVET » a précisé qu'un contrat conclu antérieurement à la loi du 2 février 1995, prévoyant une durée supérieure au 20 ans prévus par le CGTC ne peut plus être exécuté par les parties au-delà de la durée maximale légale, sauf si la Collectivité et son délégataire peuvent démontrer la nécessité de conserver l'échéance initiale du contrat pour permettre l'amortissement des investissements réalisés par le délégataire dans le cadre du contrat.

La commune a profité de cette opportunité pour renégocier le tarif d'eau potable.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 16 h 45.

Le secrétaire de séance

M. Laurent CUBERTOU





eau 47

Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot-et-Garonne**Délibération**

L'an deux mille quatorze, le jeudi 13 février à 14 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à PORT SAINTE MARIE, « Salle Saint Clair », sous la présidence de Monsieur Raymond SOUCARET.

Date de convocation : 05/02/2014

Nombre de délégués titulaires en exercice : 245

Secrétaire de séance : M. Christian PEZZUTTI (Délégué de la commune de Beaupuy)

Etaient présents :

Président : Monsieur Raymond SOUCARET

Vice-présidents :

MM. Geneviève LE LANNIC – Max LAPEYRERE – Serge PIN – Jacques YVINEC – Bernard LAVERGNE – Lino DALLA SANTA – Michel LEBLOND – Christian LUSSAGNET – Roland SOCA – Claude BINET – CAZASSUS.

Délégués titulaires ou suppléants :

MM. Patrick GAUBAN – Germinal SALSENCH – Claude RAOULT – Pierre ALLEMAND – J. Claude GRANAT – Joël BEGUE – Christian PEZZUTTI – Alain DEVOS – Victor DA ROS – J. Claude VALADIER – Claudine MARTY – Philippe FRIMAUDAU – Roland FOLCHER – Dominique PASCUAL – Georges DUPENNE – Thierry MEILLIER – Philippe HUVELLE – Marius CANDLERLE – Lydia HUGON – J. Claude CAVAILLE – Philippe BERTRANDIAS – Rémy MOREAU – Bernard LAVERGNE – Robert BETTI – Vincent LEGO – Jacques BODIN – Olivier ALLET – Guy Patrick BOLZAN – Serge LARROCHE – Gilbert DUFOURG – Didier MASSIAS – J. Pierre VIGNAUD – Alain PALADIN – Pierre LAPEYRE – J. Pierre PEROLARI – Daniel MARTET – Françoise LABORDE – Marc BIRAU – J. Paul DESTIEU – J. Louis BOUCHERES – Christian SAUDEL – Patrick JEANNEY – Catherine GRENIER – J. François GUILLOT – Serge PERES – Marc POIRAUD – Christian BROCHEC – Christian ROUSSEAU – Pierre LABADIE – Raymond ZINEZI – Marc BOUSSY – Danielle LAROCHE – François BOUYOU – J. Michel MANABERA – J. Michel PEREZ – Marcel MAILLET – Yves BERTRANDIAS – Bernard SAURON – Guy VIGNERON – Christian LAGO – Alain RAIMOND – Maurice PIERRE – Marie France VILLES – Henri MATTANA – André MORETTIN – Roland SOCA – Jacques DUMAIS – Didier LACAU – Allain CAPDEGELLE – Bernard BESSETTE – Stephen YOUNG – Daniel MAURA – Guy Bru – Michel COUZIGOU – Roland CAROFF – Michel VIGNEAU – Daniel FORT – Marie Claude VINCENZI – Marcel DUBOIS – J. Luc GINGLARDI – Geneviève BENTOGGIO – Francis BOUDIE – Guy CLUA – Yves MATHIEU – Robert KREYENBUHL – Annie CHANUT-PICHARD – Jocelyne LABAT-MANGIN – Guy BALANCIE – Bernard BARRAU – J. Pierre TOURON – Louis

Comité du 13 février 2014

MENOU – André FERNANDEZ – André MAURON – Janik CAZETTE – Christiane LARTIGUES – Bernard PATISSOU – Gilbert TOVO – J. Pierre VICINI – René CORRADINI – J. Pierre LACAM – J. François PECQUEUR – J. Claude FORNASARI – Nicole PERRIER – Robert JAMMET – Christine DUBOIS – Denis CALVET – Christian PAJOT – Daniel GUIHARD – Dominique OLIVEIRA – Edouard DELORME – J. Louis VINCENT – Pierre GALLIO – Pierre FOURTET – Francis DUTHIL – Alain BROUILLET – Philippe CASTANIER – Christian MARIN – Christian SEGUIN – Jacques DUBICKI – Marie DUPIOL – J. Claude DERC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ou excusés

MM. Gilles ALGAN – Bernard DEBRAND – Daniel BAURY – Michel MAGRIN – Régis ORANGER – J. Charles ROUJOL – Annie REIMHERR – Pascal MOURGUES – Marie Thérèse COULONGES – Patrick LABOULY – J. Claude RIGAUG – Daniel DUFIEUX – Séverin LAVOYER – Nicole GERION-MOURGUET – J. Claude GOUGET – Alain SIMONETTO – Christian SOLER – Jérôme DAL BELLO – Michaël FAGETTE – J. Jacques POURCHOT – Serge BERTHOUMIEUX – Luc GUILLEBOT – J. Pierre GUEZET – Bruno ROSSETTO – Emmanuel MORIZET – J. Pierre PAILLE – Pierre CHAUVEL – Yvette GIRARDI – Pèire BOISSIERE – J. Marie LOUVEL – André BERDINELLE – Guy GONELLA – Joseph FRAMARIN – André GUYPOUY – J. Max MARTIN – Pascal BOUTAN – Alban de SAINT EXUPERY – Michel DELES – Jacques TOURNADE – Etienne GAUTERON – Gérard TAILLARDAT – J. Michel SENGES – Christian GALZIN – Josiane DUMAS – Alain BUGGIN – Guy Thierry ZAMBONI – Philippe DARQUIES – Maurice CHAUVELOT – J. Louis CARLESSO – Alain JORDANA – Amar MAZOUNI – Raymond LANXADE – J. Claude ESTIBAL – Bernard RAFFIE – Claire VIDAL – Michel PAGES – Jérôme BONNE – Colette LARPE – Philippe CANTAU – Jeanine GAVA – Didier BOUDIE – J. Alain CLAUDE – Laurent DE VAUJANY – Serge CADIOT – Lionel LEMASSON – Marcel CALMETTE – J. Pierre PLAGNES – Mario FIORINI – J. Louis COUREAU – Claude PLANA – Alexis BRU – Bernard AJON – Pierre Alain ESPALIER – Marcel PELLAN – Bertrand DESSEIN – Annie DEYANOVITCH – René ORTYL – J. Claude BRESOLIN – J. Luc CARMELLI – Alain VEYRET – Rogers STEFFAN – Thérèse CARRARO – J. Michel MOYNIE – Michel JAY – Daniel BERNET – J. Pierre BAZZON – Richard DOUMERGUE – Bruno BUISSON – Nadine CHAUBARD – Denise MERLO – Serge CADRET – Bernard MARTIN – Yves DURRAMPS – Herbé CASTAGNA – Michel DELTEIL – Guy Frédéric ALBASI – André RAMBAUD – Philippe DOMAGALA – Isabelle DRISSI – Pascal DOUCET – Christian LACOMBE – Hugues DAVID – Francis SERRES – Alain BROUILLET – Michel BROUSSE – Didier CAYSILLE – J. Pierre MOULY – Guy DELBES – Gilles BONHOURE – J. Pierre LORENZON – Gérard ANDRE – Michel DARROUMAN – Régine POVEDA.

La commune de Marmande n'a pas désigné de délégué.

Objet : Règlement des conditions patrimoniales et financières entre l'Agglomération d'Agen et le Syndicat Mixte EAU47

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L. 5211-1 concernant les conditions de fonctionnement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L. 5211-25-1 concernant les modalités de répartition des biens dans le cas de retrait de compétence transférée à un établissement de coopération intercommunale,

Vu la saisine effectuée par les communes d'Astaffort, Saint Nicolas de la Balerne, Saint Sixte et Sauveterre Saint Denis membres de l'Agglomération d'Agen pour arbitrer le règlement des conditions financières de leur retrait du syndicat mixte Eau47, en application de l'article L.5211-25-1 du C.G.C.T.,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013 294-004 du 11 octobre 2013 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Départemental EAU47,

Vu la rencontre entre les Services de l'Etat représentés par le Secrétaire Général de la Préfecture et le Président d'EAU47 en date du 20 janvier 2014 lors de laquelle a été fait part de la position de l'Etat :

- ne pas arbitrer le règlement des conditions financières au sens de l'article L.5211-25-1 susvisé,
- mettre en œuvre un nouveau syndicat mixte pour la gestion de l'Usine d'eau potable de Sérignac sur Garonne et des réservoirs de Laplume et Sainte Colombe en Bruilhois où l'Agglomération d'Agen serait majoritaire,
- d'organiser une nouvelle rencontre entre les services de l'Etat, l'Agglomération d'Agen et EAU47,

Considérant

- Qu'aucun consensus entre les deux Collectivités n'a pu être dégagé,
- Que le Bureau du Syndicat s'est unanimement prononcé contre la création d'un syndicat mixte,
- Que la Bureau susvisé a renvoyé la décision finale au Comité Syndical,

Monsieur le Président sollicite l'assemblée sur la position de la Préfecture.

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

1. **Accepte le principe d'une prochaine rencontre entre les services de l'Etat, l'Agglomération d'Agen et EAU47,**
2. **Refuse le principe de participer à la création, entre l'Agglomération d'Agen et le Syndicat mixte EAU47, d'un Syndicat mixte dans lequel l'Agglomération d'Agen serait majoritaire pour gérer l'usine d'eau potable de Sérignac sur Garonne et des réservoirs de Laplume et Sainte Colombe en Bruilhois,**
3. **Autorise le Président à signer la présente délibération et le charge de son exécution.**

Fait et délibéré en la séance du 13 février 2014

Le Président,
Le Président,
EAU47
Raymond SOUCARET

Comité du 13 février 2014